

**Travel Technology Interactive : Mise en œuvre d'un contrat de liquidité
avec TP ICAP (Europe) SA**

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TP ICAP (Europe) SA

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (« TTI ») annonce confier à TP ICAP (Europe) SA (« TP ICAP ») à compter du 2 Février 2023, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Le présent contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions du cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014, du règlement délégué (UE) n°. 2017/567 du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil, les articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce, le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), notamment les articles 221-3 et 241-4, et la décision de l'AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant la mise en œuvre des contrats de liquidité sur titres de capital en tant que pratique de marché admise.

Ce contrat a pour objet d'assurer la liquidité des actions Travel Technology Interactive, cotées sur Euronext Growth Paris (ISIN : FR0010383877 - mnémonique : ALTTI).

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 25 000 €
- 0 titres ALTTI

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions prévues à l'article 5 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 et dans les situations suivantes :

- à l'issue de la première année, à tout moment par TTI, moyennant un préavis de trois (3) mois.
- à la fin de la première année, à tout moment par TP ICAP, moyennant un préavis de trois (3) mois,
- de plein droit lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre sur la suite à donner au contrat.

A propos du Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (TTI)

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est un éditeur et opérateur de solutions logicielles dans le Cloud, à destination du secteur du transport. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE commercialise principalement Zenith®, sa nouvelle solution technologique de gestion d'inventaire et de réservation à destination des compagnies aériennes régionales, ainsi que Nexlog®, sa solution technologique à destination des compagnies cargo. Depuis août 2006, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de la reconnaissance mondiale de l'organisme de régulation IATA en tant que « Partenaire Stratégique ». TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de clients basés aujourd'hui en Europe, aux Amériques, en Asie/Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient. La société est cotée sur Euronext Growth Paris depuis le 18 avril 2011.

Contact :

Grégoire ECHALIER
Président Directeur Général
+33 1 71 18 15 15
comfi@ttinteractive.com

Code Mnémonique : ALTTI - Code ISIN : FR0010383877

Retrouvez notre communication financière sur www.ttinteractive.com rubrique « Investisseurs »